



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

P A M P I G N Y

Pampigny, le 17 mai 2016

**Préavis municipal no 8-2016
demandant un crédit de Fr. 386'000.--
pour l'agrandissement du hangar à plaquettes**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Preamble

Depuis quelques années, la demande en bois énergie augmente régulièrement. En effet, de nombreuses communes installent des chauffages à plaquettes pour leurs bâtiments.

La commune de Pampigny possède déjà un hangar à plaquettes d'une contenance de 1'500 m³. La demande est passée de 900 m³ en 2007 à 2'000 m³ en 2014. Cette dernière étant saisonnière, le bâtiment existant n'offre plus un potentiel d'exploitation suffisant.

A savoir que le temps de séchage et de fermentation des plaquettes est de trois mois au minimum, ce qui permet une rotation de deux, voire trois fois la capacité des locaux.

Justification

Actuellement, les plaquettes forestières fournissent de l'énergie pour les communes de Pampigny et environs ainsi que quelques propriétaires privés. Avec un volume de stockage supplémentaire, la commune de Pampigny pourra également approvisionner d'autres clients.

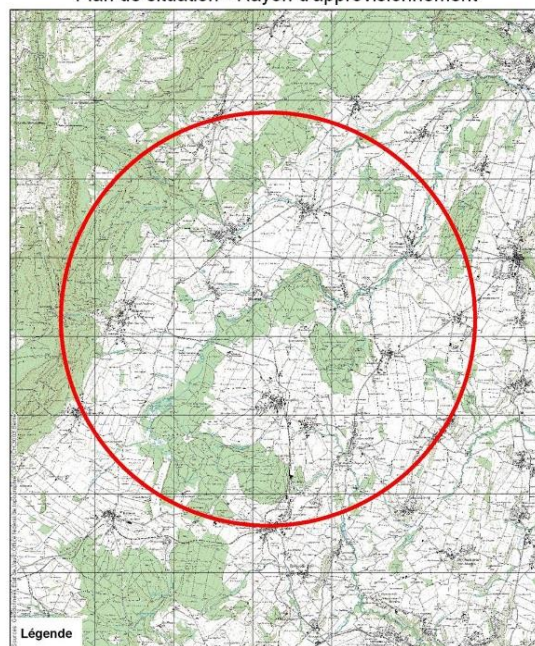
Ce projet permettra de restreindre le nombre de transports par la route, vu la proximité des lieux de livraison et le fort volume de bois à disposition dans les forêts jouxtant le dépôt.

Par conséquent, nous vous proposons l'agrandissement du hangar précité dans le but de devenir un site d'intérêt régional pour la fourniture du bois énergie et éviter ainsi la création de petits dépôts un peu partout en forêt.

Approvisionnement du site

L'approvisionnement en bois rond se situera dans un rayon d'environ 5 km autour du dépôt.

Plan de situation - Rayon d'approvisionnement



(double-cliquez pour insérer la fonction)
Echelle : 1:70'000
Date : j.mm.aaaa

Emplacement du site

Le site sera implanté dans un cadre idéal au centre d'un massif boisé de presque 1'000 hectares de forêt.

Volume de bois à disposition

Le tableau ci-dessous montre les volumes à disposition actuellement sur la commune de Pampigny, mais également des communes faisant partie du groupement forestier du Veyron.

	Possibilités (m3)	Volume bois de service (m3)	Bois énergie (m3)
Pampigny	3000	2000	1000
Grancy	1300	870	430
Chavannes-le-Veyron	570	380	190
Senarclens	65	45	20
Cottens	90	60	30
Sévery	95	60	35
Privés du triage	1260	840	420
Total volume de bois	6380	4255	2125
Equivalent m3 plaquettes			5312
Capacité de stockage des 2 hangars			3000

Les possibilités inscrites ci-dessus proviennent des plans de gestion communaux pour la période 2014 à 2024.

Le volume de bois à disposition sur le groupement forestier du Veyron permet l'approvisionnement du hangar à plaquettes sans devoir faire appel à des fournisseurs extérieurs.

Construction

Nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment aura la même dimension que le précédent, soit une largeur de 8m et une longueur de 40m. Le pan du toit sera incliné au nord.

Le toit sera en tôle ondulée de couleur brun foncé RAL 8017. Des rondins seront glissés dans les piliers métalliques pour les parois. Afin de pouvoir garder une bordure végétalisée entre la route cantonale et le nouveau bâtiment, il sera décalé de 10m à l'intérieur de la forêt par rapport à l'ancien.

La bande entre la route et le bâtiment sera constituée de buissons indigènes et forestiers (cornouiller, fusain) et d'arbres haute tige (érable champêtre, cerisier, aubépine). Elle permettra de masquer partiellement le nouveau hangar.

Les eaux de pluie du toit tomberont directement dans le terrain. Pour la partie en goudron, elles seront évacuées par une tranchée filtrante en direction de la forêt.

La dimension du site sera la suivante :

Longueur totale :	64m
Zone de chargement est :	12m
Longueur du bâtiment :	40m
Zone de chargement ouest :	12m

Largeur totale :	36m
Largeur du bâtiment existant :	8m
Zone goudronnée pour le transport et le broyage :	6m
Zone de stockage du bois :	8m
Zone goudronnée pour le transport et le broyage :	6m
Largeur du nouveau bâtiment :	8m

Surface totale 64 x 36 m



Ancien bâtiment

Le goudronnage d'une zone de 8 m de large par 12 m est prévu à chaque bout du bâtiment, ce qui permettra de charger les copeaux par les 2 extrémités. Derrière le bâtiment, un fossé d'évacuation de l'eau sera mis en souterrain le long du bâtiment. En effet, lors du broyage des plaquettes, la poussière fine se dépose dans le fossé et le remplit rapidement puis bouche l'entrée du tuyau qui passe sous la route.

Evacuation des matériaux

Afin d'optimiser l'exploitation dans le secteur des tailles de Mauraz, il est prévu d'aménager une place à bois pouvant recevoir du bois long et du bois court provenant des exploitations annuelles.

Cette place à bois pourra être aménagée grâce aux matériaux d'excavation du nouveau hangar à copeaux qui avoisineront les 500 m³ de terre. La zone de remblai ne se situe ni dans le réseau écologique cantonal, ni dans un territoire d'intérêt biologique. La place de dépôt ne sera pas recouverte de gravier.

Sécurité du site

Afin de garantir la sécurité, il est prévu de fermer la zone le long de la route par une clôture métallique de 1.60m de haut avec un portail pour l'accès. Ce dernier s'ouvrira latéralement ou à l'intérieur du site. Dans la zone forestière, le chemin d'accès sera également fermé par un portail. Le site sera fermé à clé et ne sera accessible qu'aux personnes autorisées.

Rentabilité du hangar à plaquettes

Le prix de vente actuel du m3 de plaquettes s'élève à Fr.37.--. Ce montant couvrira les frais liés à l'investissement et l'exploitation des deux hangars. Le marché montre que la demande est croissante ce qui entraînera une meilleure rentabilité.

Certes les bénéfices ne seront jamais significatifs, mais il nous semble important, dans une région forestière comme la nôtre, de favoriser l'exploitation de notre matière première et d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement.

Coût de la construction

Exploitation du bois		Fr.	0.00
Broyage des rémanents de coupe	3'000 m2	Fr.	2'500.00
Excavation des matériaux, mise en dépôt, goudronnage		Fr.	188'000.00
Construction du bâtiment	Structure (métal-bois)	Fr.	104'000.00
Main d'œuvre et machine, équipe forestière	Montage des parois	Fr.	6'400.00
Aménagement extérieur	Clôture	Fr.	35'000.00
Main d'œuvre équipe forestière et plants	Plantation	Fr.	1'500.00
Fourniture du bois	Structure et paroi 55m3	Fr.	5'500.00
Mise à l'enquête et suivi du chantier		Fr.	8'000.00
Divers et imprévus	10%	Fr.	35'100.00
Total		Fr.	386'000.00

Financement

Ce hangar sera financé par la trésorerie courante sans recourir à l'emprunt. Il sera amorti sur une durée de 5 ans.

Procédure et subvention

Une fois le crédit accordé, ce projet fera l'objet d'une mise à l'enquête publique. Une subvention cantonale de 20% sera allouée après obtention du permis de construire.

Conclusion

Par conséquent, la Municipalité de Pampigny vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 8-2016 du 17 mai 2016
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 386'000.-- pour l'agrandissement du hangar à plaquettes.

Au nom de la municipalité

le syndic :

la secrétaire :

Eric Vuilleumier

Béatrice Moser

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2016